

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.05.2018	16h25		DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Mauro Moruzzi		Lié à :(obligatoire) ad 17.146
Titre : Amendement au postulat du groupe PopVertsSol 17.146, du 5 décembre 2017, Fermeture de l'antenne neuchâteloise de la Haute école de musique-Genève (HEM-Genève) : trop de légèreté dans le maniement de la Grosse Bertha !		
Contenu : Ajout d'un 2 ^e paragraphe : <i>Par ailleurs, le Conseil d'État est prié d'étudier toute option alternative à une fermeture pure et simple de toutes les filières de formation professionnelle musicale dans le canton de Neuchâtel.</i>		
Motivation (facultatif) : Contrairement à ce qui avait été annoncé par le Conseil d'État, les inscriptions pour l'année académique 2018-2019 sont ouvertes sur le site de Neuchâtel. Même s'il est court, ce délai doit permettre d'approfondir les réflexions qui ont été ébauchées ces derniers mois, afin de réduire certains coûts, de renforcer l'ancrage régional de l'institution dispensant une formation musicale professionnelle dans notre canton et d'améliorer les synergies entre celle-ci et les autres acteurs du domaine.		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Mauro Moruzzi		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :